



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 90371

Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics au sujet de la modification des missions du comité de développement économique (DEFI) introduite par l'article 53 du projet de loi de finances pour 2016. En effet, actuellement le DEFI est habilité à financer des missions de développement du secteur de l'habillement et de la mode qui assure la valorisation et la promotion de toute la filière. Or la mise en place du projet de loi de finances pour 2016 lui interdirait tout financement des initiatives à valeur ajoutée en limitant son action à des enjeux techniques et normatifs. Aussi il lui demande de bien vouloir maintenir les missions du DEFI qui participent de l'excellence de la filière de la mode française.

Texte de la réponse

La rédaction initiale des alinéas 106, 112, 118 et 124 de l'article 53 du projet de loi de finances pour 2016 faisait référence à l'article L. 521-2 du code de la recherche. Ladite référence étant inappropriée, cette erreur rédactionnelle a été corrigée par voie d'amendements parlementaires validés par le Gouvernement, faisant référence à la loi no 78-654 du 22 juin 1978 relative aux comités professionnels de développement économique.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90371

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7847

Réponse publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 2011